



CCPPNU

Caisse commune des
pensions du personnel
des Nations Unies

Séance d'information thématique sur la pension

18 septembre 2025 – Service de services clients (CSS)

- Cette présentation est mise à disposition pour l'information pratique des participants, retraités et autres bénéficiaires de la CCPPNU.
- En cas d'ambiguïté ou d'incohérence entre les informations fournies ici et le Règlement, les Règles et le Système d'ajustement des pensions de la Caisse, ce sont ces derniers qui prévalent.
- Si cette présentation est fournie par du personnel autre que celui de la Caisse, toute ambiguïté ou incohérence doit également être clarifiée soit par les dispositions appropriées, soit par une communication avec le personnel de la Caisse.

Introduction : Bref aperçu de vos actions avant votre séparation

1. L'Espace Client
2. Les estimations et les options de prestations
3. Les documents à remplir et à renvoyer à la Caisse

Introduction: Bref aperçu de vos actions avant votre séparation

1. **ESPACE CLIENT (MSS):** Inscrivez-vous à [l'Espace Client \(MSS\) de la CCPPNU](#)
2. **RELEVÉ DE PENSIONS:** Consultez votre [relevé de pension annuel](#) dans votre portail MSS.
3. **DONNEES PERSONNELLES:** Vérifiez toutes vos données personnelles pour vous assurer qu'elles ont été CORRECTEMENT transmises à la Caisse par votre organisation employeur. Pour toute question, contactez votre responsable RH (mariage, divorce, enfants, temps partiels, interruptions...)
4. **ESTIMATION:** Effectuez au moins une [estimation de pension](#) pour votre date de séparation prévue dans votre compte MSS
5. **VIDEOS:** Consultez les vidéos des [séances d'information virtuelle sur les pensions](#)
6. **QUESTIONS:** Si vous avez des questions sur la pension, [contactez la Caisse](#).

Partie 1: Espace client (MSS) de la CCPPNU

Comment accéder à MSS ?

- Inscrivez-vous pour accéder à MSS à <https://member.unjspf.org/>
- Pour commencer, vous aurez besoin de votre numéro d'identification unique (UID) à neuf chiffres, de votre nom de famille et de votre date de naissance tels qu'ils ont été déclarés et enregistrés dans les registres de la Caisse, ainsi que d'une adresse e-mail pour commencer.
 - Si vous ne connaissez pas votre UID, vous pouvez en faire la demande à l'adresse suivante : requestuidonly@unjspf.org.
 - Pour les problèmes techniques avec MSS, écrivez à : msssupport@unjspf.org
- Il est recommandé d'utiliser une **adresse e-mail personnelle** pour l'inscription à MSS afin de s'assurer que la Caisse peut continuer à vous joindre si nécessaire, même après votre séparation.

À propos de l'Espace Client (MSS)

MSS vous donne accès à votre compte de pension et vous permet de soumettre des formulaires et des documents à la Caisse.

Si vous avez besoin d'aide pour vous connecter à votre compte MSS, contactez-nous :

- **PAR TÉLÉPHONE**
Heures (M-F): 07h00-19h00 (heure de New York) ou 08h00-17h00 (heure de Genève)
Numéros de téléphone : 1-212-963-6931 (New York, États-Unis) ou 41-(0)22-928-8800 (Genève, Suisse)
Numéros gratuits (pour 68 pays)
- **PAR EMAIL**
msssupport@unjspf.org ou via la page [Contactez-nous](#)

La plupart des participants peuvent :

- vérifier leurs informations personnelles et mettre à jour leur adresse e-mail ;
- effectuer des estimations des futures prestations et options de prestations ;
- accéder à leur relevé annuel de pension ;
- accéder aux formulaires de la Caisse pré-remplis avec leur nom et leur numéro d'identification unique ;
- soumettre par voie électronique les formulaires de pension requis à la Caisse (veuillez consulter la section Téléchargement de documents MSS ci-dessous);
- remplir des demandes en ligne pour valider, rétablir ou transférer vos droits à la retraite.

La plupart des retraités et bénéficiaires peuvent :

- mettre à jour leur adresse e-mail et leur adresse postale enregistrées auprès de la Caisse et fournir un contact d'urgence ;
- suivre tous les paiements de la Caisse ainsi que les déductions des primes d'assurance maladie après la cessation de service ;
- accéder aux documents de retraite importants ;

Ressources

Vidéos



L'Espace Client



Configurez votre compte MSS



Récupérer votre mot de passe



Services aux bénéficiaires



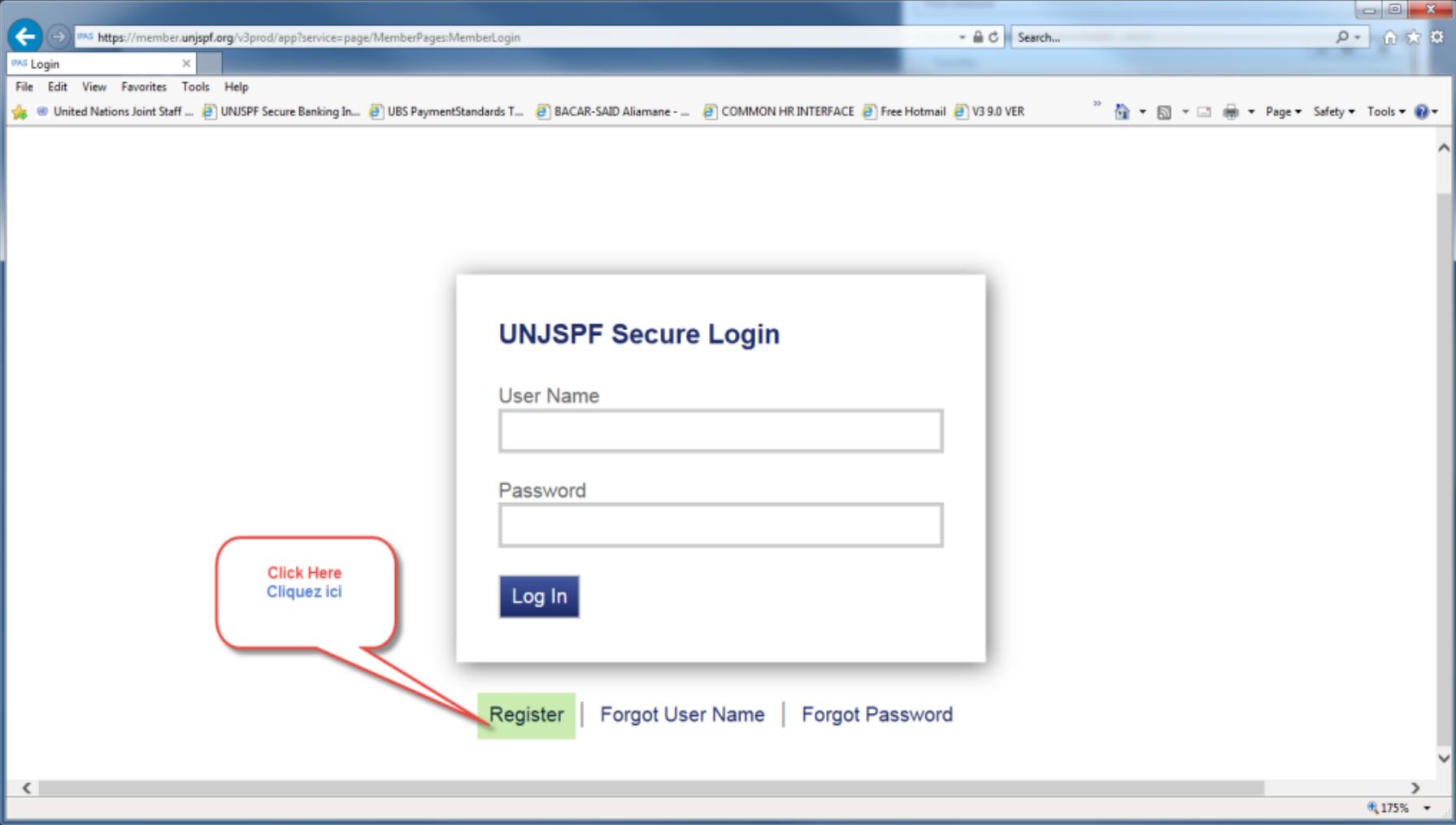
Services aux participants

Tutoriels



Espace client (MSS) de la CCPPNU – Comment s’inscrire ?

Cliquez sur “Register”



UNJSPF Secure Login

User Name

Password

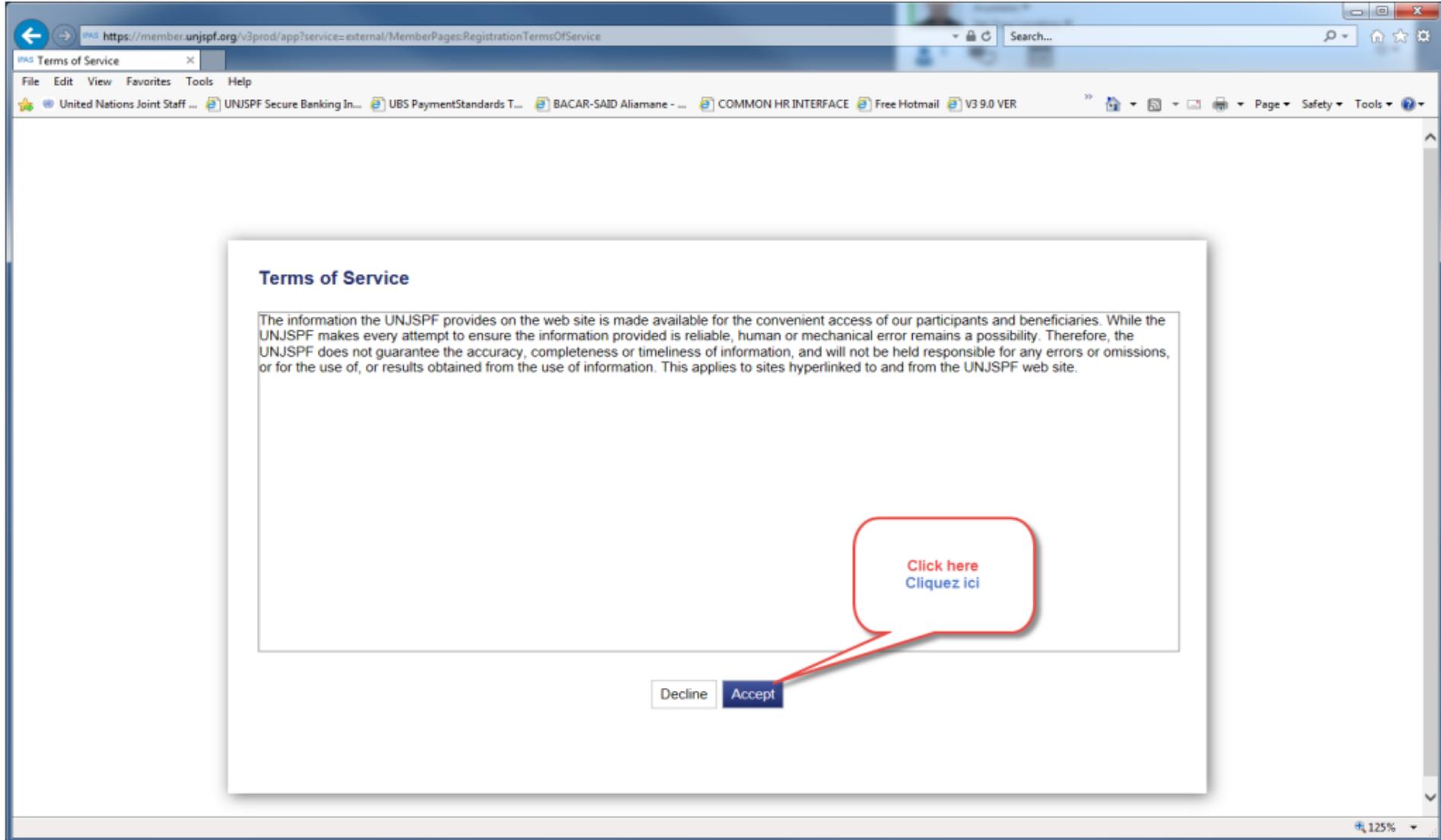
Log In

[Register](#) | [Forgot User Name](#) | [Forgot Password](#)

Click Here
Cliquez ici

Espace client (MSS) de la CCPNU – Comment s’inscrire ?

Cliquez sur “Accept”



The screenshot shows a web browser window with the address bar displaying <https://member.unjspf.org/v3prod/app?service=external/MemberPages:RegistrationTermsOfService>. The browser's menu bar includes File, Edit, View, Favorites, Tools, and Help. The address bar also shows a search field and navigation icons. The browser's tab bar contains several tabs, including 'United Nations Joint Staff...', 'UNJSPF Secure Banking In...', 'UBS PaymentStandards T...', 'BACAR-SAID Aliamane - ...', 'COMMON HR INTERFACE', 'Free Hotmail', and 'V3 9.0 VER'. The main content area displays a 'Terms of Service' page with the following text:

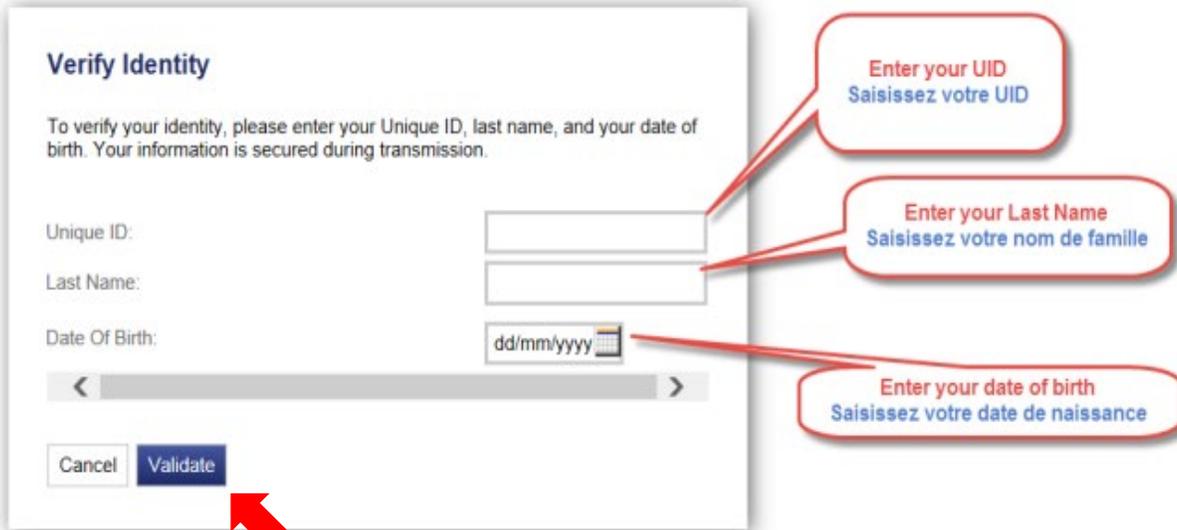
Terms of Service

The information the UNJSPF provides on the web site is made available for the convenient access of our participants and beneficiaries. While the UNJSPF makes every attempt to ensure the information provided is reliable, human or mechanical error remains a possibility. Therefore, the UNJSPF does not guarantee the accuracy, completeness or timeliness of information, and will not be held responsible for any errors or omissions, or for the use of, or results obtained from the use of information. This applies to sites hyperlinked to and from the UNJSPF web site.

At the bottom of the page, there are two buttons: 'Decline' and 'Accept'. A red callout bubble points to the 'Accept' button with the text 'Click here Cliquez ici'.

Espace client (MSS) de la CCPPNU – Comment s’inscrire ?

Vous arriverez sur l’écran suivant



The screenshot shows a web form titled "Verify Identity". The form contains three input fields: "Unique ID", "Last Name", and "Date Of Birth". The "Date Of Birth" field has a date picker icon. Below the fields are "Cancel" and "Validate" buttons. A red arrow points to the "Validate" button. Three callout boxes with red borders and white text provide instructions: "Enter your UID Saisissez votre UID" points to the Unique ID field, "Enter your Last Name Saisissez votre nom de famille" points to the Last Name field, and "Enter your date of birth Saisissez votre date de naissance" points to the Date Of Birth field.

Cliquez sur “Validate”

■ Pour commencer, vous aurez besoin de votre numéro d’identification unique (UID) à neuf chiffres, de votre nom de famille et de votre date de naissance tels que déclarés et enregistrés dans les registres de la Caisse, ainsi que d’une adresse e-mail.

- en faire la demande à l’adresse suivante : requestuidonly@unjspf.org. en utilisant votre adresse e-mail de l’ONU

-Pour les problèmes techniques avec MSS, écrivez à : msssupport@unjspf.org

■ Se référer à la page: [À propos de l'Espace Client \(MSS\) - UNJSPF](#)

Espace client (MSS) de la CCPPNU – Comment s'inscrire ?

Account Setup

Account

All fields are required. The password is case sensitive.

Person: TULL, BASIL

Username:

Enter New Password:

Confirm New Password:

Username Restrictions:

- Username should have a minimum of 8 characters
- Username should have a minimum of 2 alpha characters
- Username should have a minimum of 2 numeric character

Password Restrictions:

- Password must have a minimum of 8 characters
- Password must have a minimum of 1 numeric characters
- Password must have a minimum of 1 capital letters
- Password must have a minimum of 1 lower case letters
- Password cannot be set to any of the previous 2 passwords

Security Questions

Security questions are used in-case you ever need to recover your password.

Select First Security Question:

Enter Answer to First Question:

Select Second Security Question:

Enter Answer to Second Question:

Select Third Security Question:

Enter Answer to Third Question:

Email Address

Your email address is used for all communications from the fund office. It will remain private and it will not be shared with outside companies.

Enter Email Address:

Re-enter Email Address:

Enter your own User Name
Saisissez votre nom
d'utilisateur personnel

Enter your own
password
Saisissez votre mot de
passe

Please answer the security
questions
Veuillez répondre aux questions
de sécurité

Click Submit after having
filled everything
Cliquez sur Submit après
avoir rempli tous les champs

Enter your email
address
Saisissez votre
adresse email

- Sur cet écran, vous devrez remplir chaque champ de manière appropriée
- Pour l'inscription, il est recommandé d'utiliser une adresse e-mail personnelle.
- Pour finaliser, cliquez sur « Submit ».

Espace client (MSS) de la CCPPNU – connexion au compte



Si l'inscription est réussie, votre compte sera créé et vous reviendrez à l'écran initial.

Vous pouvez entrer votre Nom d'utilisateur suivi de votre Mot de passe et appuyez sur « log in » pour accéder à votre compte

A screenshot of a web browser displaying the UNJSPF Secure Login page. The browser's address bar shows the URL "https://member.unjspf.org/v3prod/app?service=external/MemberPages/MemberLogin". The page title is "UNJSPF Secure Login". The form contains two input fields: "User Name" with the value "Aliamane012" and "Password" with masked characters. A green "Log In" button is positioned below the password field. At the bottom of the form, there are links for "Register", "Forgot User Name", and "Forgot Password". The browser's taskbar at the bottom shows several open tabs, including "United Nations Joint Staff...", "UNJSPF Secure Banking In...", "UBS PaymentStandards T...", "BACAR-SAID Aliamane - ...", "COMMON HR INTERFACE", "Free Hotmail", and "V3 9.0 VER". The status bar at the bottom of the browser shows the URL "https://member.unjspf.org/v3prod/app" and a zoom level of "175%".



Dernière connexion le 18/09/2025 | Compte | Se deconnecter

Bienvenue

18/09/2025

Menu

Page d'accueil

Versements

Documents

Afficher les documents existants

Demande de document ad hoc

Formulaires en ligne

Pièces justificatives

Demande de validation (article 23)

Données personnelles

Dependents

Demande de restitution (article 24)

Demande de transfert entrant (Article 13)

Estimation

Envoi électronique de documents

Aide

Page d'accueil

To update your language preference for your UNJSPF Member Self-Service (MSS), go to the "ACCOUNT" tab at the top right of this page and select the according tab to change your language preference. Your language preference defines the language in which you will use MSS and the language in which all documents for your case will be generated by the Fund going forward. Your language options are either English, or French. Once you have opted for a new language, NEW documents generated for your case as of that date will be in the new language; documents that were already on file prior to a language change will NOT be translated into your new language of choice.

Pour mettre à jour vos préférences linguistiques pour l'Espace client de la CCPPNU (MSS), veuillez aller à l'onglet "COMPTE" situé dans le coin supérieur droit de cette page, puis, sélectionnez l'onglet correspondant. Votre préférence linguistique définit la langue dans laquelle vous souhaitez utiliser MSS et la langue dans laquelle tous les documents concernant votre dossier seront générés par la Caisse à l'avenir. Vos options de langue sont soit l'anglais, soit le français. Une fois que vous avez opté pour une nouvelle langue, les NOUVEAUX documents générés pour votre dossier seront dans la nouvelle langue à compter de la date de changement ; les documents qui étaient déjà dans votre dossier avant un changement de langue ne seront PAS traduits dans la nouvelle langue de votre choix.

Instructions générales :

MSS vous permettra de voir et mettre à jour certaines informations dans votre dossier de la CCPPNU.

Les conditions d'utilisation de l'Espace Client (MSS) de la CCPPNU ont été mises à jour. Veuillez les lire dans leur intégralité [ici](#). En utilisant l'Espace Client (MSS) vous acceptez les dernières conditions d'utilisation.

-Pour mettre à jour votre adresse électronique (email), ou votre mot de passe MSS, veuillez aller à l'onglet "Compte" situé dans le coin supérieur droit de votre Espace client, puis, sélectionnez l'onglet de votre choix pour effectuer les modifications correspondantes.

-Pour corriger toute information, veuillez suivre les instructions suivantes :

Si vous êtes employé.e par OTICE, OEPP, FAO, AIEA, OACI, CPI, ICCROM, CIGGB, FIDA, OIT, OMI, OIM, UIP, ISA, UIT, TIDM, OIAC, UNESCO, ONUDI, ONU Tourisme, AW, OMS, OMPI, OMM, [veuillez contacter votre Secrétaire du Comité des pensions du personnel](#).

Si vous êtes employé(e) par la famille des Nations Unies, veuillez contacter votre bureau exécutif ou votre bureau des ressources humaines immédiatement.

Si vous êtes un(e) retraité(e) ou un bénéficiaire, veuillez contacter la Caisse à [United Nations Joint Staff Pension Fund \(unjspf.org\)](mailto:UNJSPF@unjspf.org).

-Pour tout problème technique avec l'accès à votre Espace client, veuillez contacter la Caisse à MSSSupport@unjspf.org.

-Pour plus d'informations sur MSS, veuillez visiter : [À propos de l'Espace Client \(MSS\) - UNJSPF](#).

Actualités

Alertes

Que puis-je faire dans MSS ?

Faites le suivi de tous les paiements de la Caisse, une fois que vos prestations ont été mises en œuvre. Les paiements seront envoyés par la Caisse, dès qu'ils apparaîtront au statut « reconciled ».

Téléchargez et imprimez tous vos formulaires officiels personnalisés de la Caisse (y compris le Pens.E/6), pré-remplis avec votre nom, votre numéro UID et un code-barres

Ici vous pouvez soumettre une demande d'achat de service contributif

Effectuez des estimations pour connaître vos options et vos montants estimés de prestations

Menu

Page d'accueil

Versements

Documents

Formulaires en ligne

Pièces justificatives

Données personnelles

Dependents

Demande de validation (article 23)

Demande de restitution (article 24)

Demande de transfert entrant (Article 13)

Estimation

Envoi électronique de documents

Aide

Accédez à votre « relevé de pension annuel », aux estimations que vous avez effectuées sous l'onglet Estimation, ainsi qu'à d'autres documents personnalisés tels que des lettres officielles de prestations, des relevés, etc.

Télécharger des formulaires et des documents sur la Caisse

Partie 2 : Comprendre l'estimation et les options de prestation

- Vos options de prestations sont déterminées par:
 1. **Votre âge** au moment de votre **séparation**
 2. La **durée de votre service contributif (SC)** à la date de séparation (+/- 5 ans)

Principes clés : l'âge

Vos âges de retraite NORMAL et ANTICIPEE sont basés sur votre date d'entrée à la Caisse.

Date de début d'affiliation à la Caisse	Age de retraite anticipée (pré-retraite ou retraite réduite)	Age normal de retraite (retraite complète ou retraite à taux plein)
Avant 01 janvier 1990	55	60
01 janvier 1990 jusqu'au 31 décembre 2013		62
01 janvier 2014 ou après	58	65

Principes clés: Durée de participation

Durée d'affiliation atteinte à la date de séparation de service...

Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
VERSEMENT DE DEPART (Art 31)	Pension de retraite à l'âge normal (Art 28)
	Pension de retraite anticipée (Art 29)
	Pension de retraite différée (Art 30)*
	Versement de départ (Art 31) (avant l'âge normal)
Pension d'invalidité (Art 33) / Pension de survivant/s (Art 35) (peu importe la durée d'affiliation à la Caisse avec seule condition: les examens médicaux au commencement de l'emploi)	

Les estimations et les options de prestations

Générer des estimations dans MSS (1)

Bienvenue [nom] 15/05/2025

Menu

Page d'accueil

Versements

Documents

Afficher les documents existants

Demande de document ad hoc

Formulaires en ligne

Pièces justificatives

Demande de validation (article 23)

Données personnelles

Demande de restitution (article 24)

Demande de transfert entrant (Article 13)

Estimation

Envoi électronique de documents

ALERTE:

Veillez noter que toute estimation est non vérifiée, basée sur les informations fournies par l'organisation qui vous emploie. Le calcul précis de vos différentes options ne pourra être effectué qu'après votre cessation de service, au moment où toutes les données seront vérifiées. Si lors de votre service vous aviez des interruptions de service, des périodes de service à temps partiel, et/ou des congés non payés, il se peut que l'estimation générée automatiquement n'en tienne pas compte. Si vous avez l'intention de prendre des décisions de retraite en fonction de votre estimation, veuillez nous contacter via le [formulaire de contact sur notre site web](#), disponible sous l'onglet

"Contactez-nous". Dans votre requête, veuillez indiquer votre UID désigné, ainsi que la date de cessation de service et la date de contact. Nous vous enverrons la nouvelle estimation dès que possible.

Important:

Votre prestation réelle sera calculée en fonction de votre date de séparation. Dans certains cas, vous pourriez peut-être obtenir une estimation plus élevée que celle que vous recevrez dans ce cas, veuillez-vous assurer de NE PAS en tenir compte de votre date de séparation réelle, car de telles estimations ne sont que des estimations.

Avertissement/Clause de non-responsabilité:

Il peut être utile de faire une estimation de vos options de retraite avant de prendre un choix final. Pour obtenir des conseils détaillés sur les options de retraite, consultez les [estimations de prestations](#) sur notre site web. D'autres documents sont disponibles qui expliquent les [options de prestations](#). Pour effectuer votre estimation, veuillez renseigner les informations requises.

Dès que votre demande soumise et le calcul terminé, l'estimation sera disponible dans l'onglet DOCUMENTS sous format de fichier PDF. Nous vous prions de noter que les calculs d'estimation sont basés sur des données non auditées, disponibles dans votre dossier au moment de son exécution et telles que rapportées à la Caisse par vous ou votre organisation employeuse. Dans la majorité des cas, l'estimation est correcte, aussi longtemps que des circonstances très particulières n'affectent pas le calcul. Veuillez noter qu'une vérification complète de votre dossier de pension sera effectuée au moment de votre cessation de service réelle, pour le calcul et l'établissement de votre prestation. Si vous souhaitez avoir plus de conseils sur votre estimation, vous pouvez contacter le service à la clientèle de la Caisse [via le formulaire de contact en ligne](#). Si la date de votre cessation de service est dans les six prochains mois et que vous constatez une inexactitude dans votre estimation, veuillez prendre contact avec la Caisse [via le formulaire de contact en ligne](#) pour obtenir de l'aide.

Estimation de votre/vos future(s) prestation(s) de la CCPPNU

Date de cessation de service proposée:

Montant de la somme en capital (en dollars américains):

Chaque fois que vous effectuez une estimation pour une nouvelle date de séparation, il est recommandé de laisser la case « Montant de la somme en capital » vide.

Vous obtiendrez ainsi une estimation du montant forfaitaire maximal auquel vous avez droit. Une fois que vous avez le maximum, vous pouvez revenir en arrière et effectuer d'autres estimations avec des montants forfaitaires plus petits pour voir comment vos prestations changent.

Entrez ici votre date de séparation future (jj/mm/aaaa).

Le champ peut être pré-rempli avec une date, mais vous pouvez remplacer cette date par n'importe quelle date de séparation future de votre choix.

Cliquez ensuite sur « Soumettre la demande » – ne quittez pas cette page tant que la « roue » n'a pas cessé de tourner et que vous n'êtes pas informé que votre estimation peut maintenant être consultée au format PDF sous l'onglet DOCUMENTS dans MSS.

Générer des estimations dans MSS (2)

- Menu
- Page d'accueil
- Versements
- Documents
 - Afficher les documents existants
 - Demande de document ad hoc
- Formulaires en ligne
- Pièces justificatives
- Demande de validation (article 23)
- Données personnelles
- Demande de restitution (article 24)
- Demande de transfert entrant (Article 13)
- Estimation**
- Envoi électronique de documents
- Aide



- 1- Ne quittez PAS cette page d'ESTIMATION pendant que la roue tourne, ce qui implique que votre estimation est générée en arrière-plan.
- 2- Une alerte s'affiche pour vous informer que le calcul de l'estimation est terminé
- 3- Accédez à votre estimation au format PDF sous l'onglet DOCUMENTS.

L'estimation est complète. Veuillez vous rendre à la section Documents pour la vérifier.

- Menu
- Page d'accueil
- Versements
- Documents
 - Afficher les documents existants
 - Demande de document ad hoc
- Formulaires en ligne
- Pièces justificatives
- Demande de validation (article 23)
- Données personnelles
- Demande de restitution (article 24)
- Demande de transfert entrant (Article 13)
- Estimation**
- Envoi électronique de documents
- Aide

ALERTE:

Veillez noter que toute estimation est non vérifiée, basée sur les informations fournies par l'organisation qui vous emploie. Le calcul précis de vos différentes options ne pourra être effectué qu'après votre cessation de service, au moment où toutes les données seront vérifiées. Si lors de votre service vous aviez des interruptions de service, des périodes de service à temps partiel, et/ou des congés non payés, il se peut que l'estimation générée automatiquement n'en tienne pas compte. Si vous avez l'intention de prendre des décisions de retraite en fonction de votre estimation, veuillez nous contacter via le [formulaire de contact sur notre site web, disponible sous l'onglet "Contactez-nous"](#). Dans votre requête, veuillez indiquer votre numéro d'identification unique (UID) à 9 chiffres dans le champ UID désigné, ainsi que la date de cessation de service pour votre estimation dans la zone de texte libre au bas du formulaire de contact. Nous vous enverrons la nouvelle estimation à l'adresse électronique associée à votre Espace client (MSS).

Important:

Votre prestation réelle sera calculée en fonction de la durée totale de votre service contribuable jusqu'à votre date de séparation. Dans certains cas, vous pourrez peut-être effectuer des estimations même APRES votre date de séparation ; dans ce cas, veuillez-vous assurer de NE PAS entrer une date de séparation dans l'outil d'estimation qui soit postérieure à votre date de séparation réelle, car de telles estimations ne seraient pas réalistes.

Avertissement/Clause de non-responsabilité:

Il peut être utile de faire une estimation de vos options de prestations à des fins de planification ou avant de procéder à un choix final. Pour obtenir des conseils détaillés sur comment effectuer et lire des estimations, veuillez consulter [la page web](#) <

Générer des estimations dans MSS (3)



Bienvenue 15/05/2025

Menu

[Page d'accueil](#)

[Versements](#)

[Documents](#)

[Afficher les documents existants](#)

[Demande de document ad hoc](#)

[Formulaires en ligne](#)

[Pièces justificatives](#)

[Demande de validation \(article 23\)](#)

[Données personnelles](#)

[Demande de restitution \(article 24\)](#)

[Demande de transfert entrant \(Article 13\)](#)

[Estimation](#)

[Envoi électronique de documents](#)

[Aide](#)

Documents

Le relevé de pension annuel (« Pension Statement ») est actuellement disponible seulement en version anglaise. Pour vous aider à lire et comprendre la version anglaise de votre relevé annuel, veuillez lire [le guide illustré « Comment lire votre relevé de pension » que vous pouvez accéder sur notre site web.](#)

 Historique  Exporter

Date	Document	Destinataire	Action
15 mai 2025	 Estimate SS French		Détails
15 mai 2025	 Estimate SS French		Détails
15 mai 2025	 Estimate SS French		Détails
15 mai 2025	 Estimate SS French		Détails
1 mars 2025	 Estimate SS French		Détails
1 mars 2025	 Estimate SS		Détails
1 mars 2025	 Estimate SS		Détails
1 mars 2025	 Estimate SS		Détails
1 mars 2025	 Estimate SS		Détails
1 mars 2025	 Estimate SS		Détails

Votre estimation apparaîtra dans l'onglet « Documents » une fois terminée et y restera pour être consultée à tout moment.

Exemple d'estimation obtenue

Ref: [REDACTED]
NO DE PENSION: [REDACTED] 1 septembre 2025
PERSONNEL ET CONFIDENTIEL
À: [REDACTED]

SERVICE EN LIGNE - ESTIMATION DE PENSION

OBJET: ESTIMATION DE VOS DROITS À PENSION

Vous trouverez ci-dessous l'estimation demandée. Veuillez noter qu'il s'agit d'une estimation non vérifiée, basée sur les informations fournies par l'organisation qui vous emploie. Le calcul précis de vos différentes options ne pourra être effectué qu'après votre cessation de service, au moment où toutes les données seront vérifiées. Pour votre commodité, vous pouvez obtenir des informations sur les questions de retraite et sur les formulaires officiels de la CCPPNU, dans votre Espace client de la Caisse (MSS) (<https://member.unjssf.org>) et sur le site web de la Caisse (www.unjssf.org).

Date de naissance: [REDACTED] (Âge normal de la retraite: 62)

DATE DE CESSATION DE SERVICE 30 septembre 2025

PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE - ARTICLE 29

1. RETRAITE COMPLÈTE PAR ANNEE	\$ 87,258.12
SURVIVANT POTENTIEL (ARTICLE 34/35) PAR ANNEE	\$ 43,629.00
OU	
2. PENSION RÉDUITE PAR ANNEE	\$ 51,552.12
AVEC SOMME EN CAPITAL (MAXIMUM)	\$ 477,851.30
SURVIVANT POTENTIEL (ARTICLE 34/35) PAR ANNEE	\$ 43,629.00

RETRAITE DIFFÉRÉE COMPLÈTE - ARTICLE 30

A L'ÂGE DE 62 ANS PAR ANNEE	\$ 115,573.56
SURVIVANT POTENTIEL (ARTICLE 34/35) PAR ANNEE	\$ 57,786.84

VERSEMENT DE DÉPART AU TITRE DE LA LIQUIDATION DES DROITS - ARTICLE 31

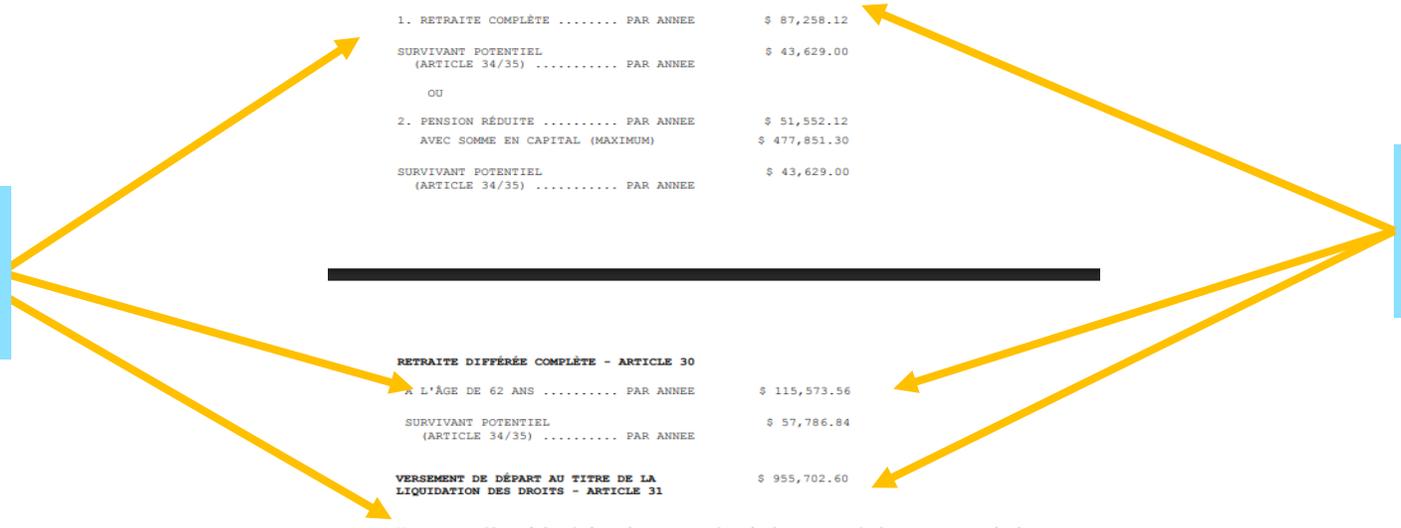
\$ 955,702.60

Vous avez effectué le choix suivant pour obtenir le montant de la somme en capital pour le calcul de votre prestation future:
SOMME EN CAPITAL %: ou SOMME EN CAPITAL FIXE:

Les informations fournies par la CCPPNU sur le site internet sont mises à la

Les Types de prestations en Gras

Les montants pour chaque prestation



Estimation: Moins de 5 ans de participation

SERVICE EN LIGNE - ESTIMATION DE PENSION

OBJET: ESTIMATION DE VOS DROITS À PENSION

Vous trouverez ci-dessous l'estimation demandée. Veuillez noter qu'il s'agit d'une estimation non vérifiée, basée sur les informations fournies par l'organisation qui vous emploie. Le calcul précis de vos différentes options ne pourra être effectué qu'après votre cessation de service, au moment où toutes les données seront vérifiées. Pour votre commodité, vous pouvez obtenir des informations sur les questions de retraite et sur les formulaires officiels de la CCPPNU, dans votre Espace client de la Caisse (MSS) (<https://member.unjspf.org>) et sur le site web de la Caisse (ww.unjspf.org).

Date de naissance: (Âge normal de la retraite: 65)

DATE DE CESSATION DE SERVICE 30 septembre
2025

VERSEMENT DE DÉPART AU TITRE DE LA LIQUIDATION DES DROITS - ARTICLE 31 \$ 2,728.36

Vous avez effectué le choix suivant pour obtenir le montant de la somme en capital pour le calcul de votre prestation future:

SOMME EN CAPITAL %: ou SOMME EN CAPITAL FIXE:

Les informations fournies par la CCPPNU sur le site internet sont mises à la disposition de nos participants pour un accès pratique. Bien que la Caisse fasse tout son possible pour s'assurer que les informations fournies sont fiables, une erreur humaine ou mécanique reste une possibilité. Par conséquent, la Caisse ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations et ne sera pas tenue responsable des erreurs ou omissions ou de l'utilisation ou des résultats obtenus à partir de l'utilisation des informations.



L'âge ne compte pas, 1 seule option possible

Estimation: Plus de 5 ans MAIS séparé avant l'âge de pré-retraite (55 ou 58 ans)

c/o United Nations
P.O. Box 5036 - New York, NY 10163-5036 - USA
Tel: +1 (212) 963-6931 - Fax: +1 (212) 963-3146
Email: Contact Us through our website
<https://www.unjspf.org/contact-us>

s/c Palais des Nations
1211 Genève 10 - Suisse
Tél : +41 (0)22 928 88 00 – Fax : +41 (0)22 928 90 99
Courriel : Contactez-nous via notre site web
<https://www.unjspf.org/fr/contactez-nous>

Ref: [REDACTED]
NO DE PENSION: [REDACTED]

1 septembre 2025

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

À: [REDACTED]

SERVICE EN LIGNE - ESTIMATION DE PENSION

OBJET: ESTIMATION DE VOS DROITS À PENSION

Vous trouverez ci-dessous l'estimation demandée. Veuillez noter qu'il s'agit d'une estimation non vérifiée, basée sur les informations fournies par l'organisation qui vous emploie. Le calcul précis de vos différentes options ne pourra être effectué qu'après votre cessation de service, au moment où toutes les données seront vérifiées. Pour votre commodité, vous pouvez obtenir des informations sur les questions de retraite et sur les formulaires officiels de la CCPPNU, dans votre Espace client de la Caisse (MSS) (<https://member.unjspf.org>) et sur le site web de la Caisse (www.unjspf.org).

Date de naissance: [REDACTED] (Âge normal de la retraite: 65)

DATE DE CESSATION DE SERVICE 30 septembre 2025

RETRAITE DIFFÉRÉE COMPLÈTE - ARTICLE 30

À L'ÂGE DE 65 ANS PAR ANNEE \$ 44,516.52

SURVIVANT POTENTIEL \$ 22,258.32
(ARTICLE 34/35) PAR ANNEE

VERSEMENT DE DÉPART AU TITRE DE LA LIQUIDATION DES DROITS - ARTICLE 31 \$ 182,778.79

Vous avez effectué le choix suivant pour obtenir le montant de la somme en capital pour le calcul de votre prestation future:

SOMME EN CAPITAL %: ou SOMME EN CAPITAL FIXE:



2 options possibles.

Estimation: Plus de 5 ans MAIS séparé entre l'âge de pré-retraite (55 ou 58 ans) et l'âge de retraite normale (62 ou 65 ans)

Date de naissance: (Âge normal de la retraite: 62)

DATE DE CESSATION DE SERVICE ← Date de séparation

PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE - ARTICLE 29

1. RETRAITE COMPLÈTE PAR ANNEE \$ 67,297.56 ←

SURVIVANT POTENTIEL
(ARTICLE 34/35) PAR ANNEE \$ 33,648.84

OU

2. PENSION RÉDUITE PAR ANNEE \$ 39,295.08
AVEC SOMME EN CAPITAL (MAXIMUM) \$ 396,040.10

SURVIVANT POTENTIEL
(ARTICLE 34/35) PAR ANNEE \$ 33,648.84

RETRAITE DIFFÉRÉE COMPLÈTE - ARTICLE 30

À L'ÂGE DE 62 ANS PAR ANNEE \$ 86,835.48 ←

SURVIVANT POTENTIEL
(ARTICLE 34/35) PAR ANNEE \$ 43,417.80

VERSEMENT DE DÉPART AU TITRE DE LA LIQUIDATION DES DROITS - ARTICLE 31 \$ 792,080.20 ←

Date de séparation

Art. 29 - Prestation de retraite anticipée payable à vie; SANS montant forfaitaire

Art. 29 - Prestation de retraite anticipée payable à vie; SANS montant forfaitaire

Art. 34/35 - Prestation éventuelle du conjoint survivant (applicable dans ce cas)

Art. 30 - Prestation de retraite différée payable à vie; à partir de l'ANR

Art. 31 - Versement de départ (y compris l'augmentation applicable)



3 options possibles

Estimation: Plus de 5 ans MAIS séparé à l'âge de retraite normale (62 CCPPNU ou 65 ans)

c/o United Nations
P.O. Box 5036 - New York, NY 10163-5036 - USA
Tel: +1 (212) 963-6931 - Fax: +1 (212) 963-3146
Email: Contact Us through our website
<https://www.unjspf.org/contact-us>

s/c Palais des Nations
1211 Genève 10 - Suisse
Tél: +41 (0)22 928 88 00 - Fax: +41 (0)22 928 90 99
Courriel: Contactez-nous via notre site web
<https://www.unjspf.org/fr/contactez-nous>

Ref: [REDACTED]
NO DE PENSION: [REDACTED] 1 septembre 2025

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

À: [REDACTED]

SERVICE EN LIGNE - ESTIMATION DE PENSION

OBJET: ESTIMATION DE VOS DROITS À PENSION

Vous trouverez ci-dessous l'estimation demandée. Veuillez noter qu'il s'agit d'une estimation non vérifiée, basée sur les informations fournies par l'organisation qui vous emploie. Le calcul précis de vos différentes options ne pourra être effectué qu'après votre cessation de service, au moment où toutes les données seront vérifiées. Pour votre commodité, vous pouvez obtenir des informations sur les questions de retraite et sur les formulaires officiels de la CCPPNU, dans votre Espace client de la Caisse (MSS) (<https://member.unjspf.org>) et sur le site web de la Caisse ([ww.unjspf.org](http://www.unjspf.org)).

Date de naissance: [REDACTED] (Âge normal de la retraite: 62)

DATE DE CESSATION DE SERVICE 30 septembre 2025

PENSION DE RETRAITE NORMALE - ARTICLE 28

1. RETRAITE COMPLÈTE PAR ANNEE \$ 17,725.68

PENSION POUR CHAQUE ENFANT .. PAR ANNEE \$ 2,471.76

OU

2. PENSION RÉDUITE PAR ANNEE \$ 10,842.84

AVEC SOMME EN CAPITAL (MAXIMUM) \$ 83,004.86

PENSION POUR CHAQUE ENFANT .. PAR ANNEE \$ 2,471.76



Date de séparation

Art. 28 - Prestation de retraite complète payable à vie; SANS montant forfaitaire

Art. 28 - Prestation de retraite complète payable à vie; AVEC montant forfaitaire maximal

Art. 36 - Prestation d'enfant (applicable dans ce cas)

Vous avez effectué le choix suivant pour obtenir le montant de la somme en capital pour le calcul de votre prestation future:

SOMME EN CAPITAL %: ou SOMME EN CAPITAL FIXE:

ATTENTION!

**Une fois que votre prestation a été
traitée et mise en paiement, vous
NE POUVEZ PAS modifier votre
choix !**

Les options de prestations

1) Consultez la video:

<https://www.unjspf.org/fr/all-videos/>



2) Consultez la page internet:

<https://www.unjspf.org/fr/for-clients-fr/options-de-prestations/>

**Voyons ensemble
les détails des
principales options
de prestation**

https://www.unjspf.org/wp-content/uploads/2023/10/UNJSPF-Comparaison-des-prestations-Tableau_20230810-fr-1.pdf

L'ajournement du paiement – Article 32

Lorsque vous cessez votre service, [vous pouvez choisir de différer votre choix de prestation jusqu'à 36 mois](#) après la date de séparation → C'est ce qu'on appelle l'option du « report du choix » en vertu de l'article 32. Vous ne recevrez AUCUN paiement de la Caisse pendant la période de report, à moins que vous ne demandiez à la Caisse de vous payer.

Pourquoi choisir de ne pas recevoir de paiement ?

- Si vous retournez en service et réintégrez la Caisse dans les 36 mois de la période de report, vous pourrez automatiquement lier vos périodes de service contributif en une seule période d'affiliation (participation). Vous conserverez ainsi votre « date d'entrée » initiale dans la Caisse, ainsi que vos âges de retraite normale et anticipée.

Comment fonctionne l'ajournement selon l'article 32 ?

- Remplir et soumettre uniquement la page 1 du formulaire PENS.E/6 ou PENS.E/7 à la Caisse (ne soumettez pas la page 2 en même temps, sinon le formulaire sera invalide).
- Vous ne recevez **aucun paiement** de la Caisse.
- Vous ne gagnez **pas d'intérêts** sur vos cotisations pendant la période de report.
- Si vous réintégrez la Caisse dans le délai de 36 mois, votre période de participation est considérée comme continue.
- La période entre vos deux services contributifs sera une interruption de service (BIS) qui ne peut pas être rendue pensionnable.
- Si vous participez de nouveau à la Caisse pendant ce délai, aucune prestation ne sera versée avant une nouvelle séparation.
- *Vous pouvez changer d'avis et demander le paiement de votre versement de départ à tout moment pendant la période de différé de 36 mois. → Soumettez la page 2 du formulaire PENS.E/6 ou E/7 à la Caisse (avec une pièce d'identité valide et un relevé bancaire récent).*

À noter :

- Si vous ne réintégrez PAS la Caisse dans les 36 mois, vous DEVEZ soumettre vos instructions de paiement à la Caisse **dès l'expiration de la période de report**. Attention aux conditions de perte des droits selon l'article 46 !

Pour plus de détails, consultez la page Web « [Options de prestations](#) ».

Partie 3 : Les documents à remplir et à renvoyer à la Caisse

VOUS devez soumettre :

- Instructions de paiement (PI) sur le formulaire PENS. E/6 ou E/7** (page 1 OU 2 seulement, selon votre choix)
- Copie d'un document bancaire récent** contenant votre nom et votre numéro de compte
- Copie de votre passeport valide ou d'une autre pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement avec votre signature** (Laissez-passer UN LP n'est pas accepté)
- Désignation de bénéficiaires d'un versement résiduel sur le formulaire PENS. A/2**

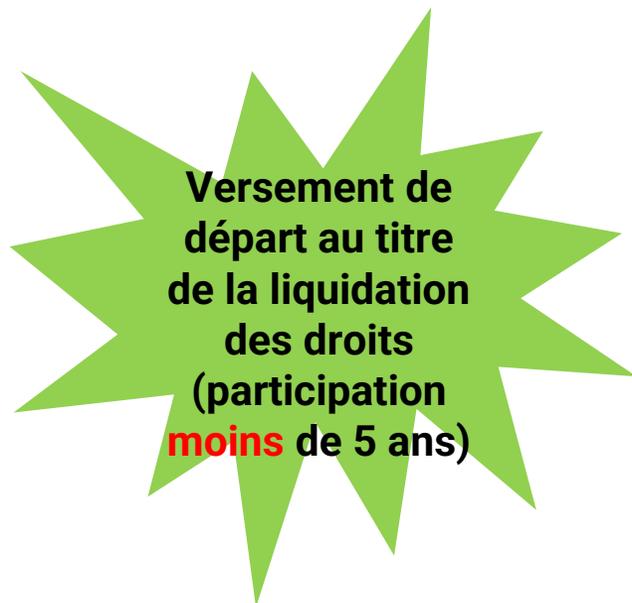
VOTRE ORGANISATION doit soumettre :

- **Notification de cessation de service (PF4/SEP)**
- **Formulaire d'action personnelle de cessation d'emploi (SEPPA):**

La Caisse ne peut pas calculer et mettre en œuvre votre prestation sans avoir reçu ces documents, alors vérifiez auprès de votre organisation comment vous devez soumettre VOS documents, et combien de temps après votre date de séparation, ils peuvent soumettre LEURS documents (PF4/SEP et SEPPA).

Comment remplir les formulaires : moins de 5 ans de cotisation

Remplissez et soumettez uniquement la page 2 du formulaire PENS E/6



CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Instructions concernant le versement des prestations

(Pour les participants qui comptent moins de 5 ans d'affiliation)

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prrière de DACTYLOGRAPHIER ou D'ÉCRIRE EN LETTRES D'IMPRIMERIE – NE PAS EMPLOYER ABRÉVIATIONS

Je soussigné(e), _____ donne ci-après
(Nom) (Prénoms)
mes instructions pour le paiement de la prestation à laquelle j'ai droit.

NOTE : Le paiement doit être fait à votre nom et à votre compte uniquement. Si vous n'êtes pas titulaire d'un compte bancaire et que vous n'êtes pas en mesure d'en ouvrir un, le paiement peut vous être adressé aux bons soins d'un bureau de l'Organisation des Nations Unies. La prestation ne peut être envoyée à une adresse postale ni versée à un tiers.

A. Instructions de paiement :

Veuillez effectuer les paiements à mon compte, comme suit :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(NUMÉRO ET RUE)	
(VILLE, ÉTAT, CODE POSTAL, PAYS)	

NOTE : Les prestations sont payables en toute monnaie choisie par le bénéficiaire. Toutefois, sauf indication contraire, les paiements seront effectués en dollars des États-Unis. Si le bénéficiaire opte pour une monnaie autre que le dollar des États-Unis, c'est la banque qui effectuera la conversion, sans intervention de la Caisse.

Monnaie de paiement :

Dollar des États-Unis OU Autre monnaie

(Veuillez préciser)

B. Adresse postale (à indiquer dans tous les cas) :

_____ (Numéro et rue)	_____ (Ville)
_____ (Courriel personnel)	_____ (Code postal) (Pays)
_____ Date :	_____ (Numéro de téléphone (Domicile ou cellulaire)) Signature :

** (La seule exception étant le cas, qui se produit rarement, où s'applique l'alinéa c) de la règle J.2 du règlement administratif.)*

Comment remplir les formulaires: plus de 5 ans – Art 31

Remplissez et soumettez uniquement les pages 2 et 3 du formulaire PENS E/7. Ne cochez qu'une seule case !!



CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Instructions concernant le versement des prestations

(À remplir par les participants qui comptent au moins 5 ans d'affiliation)

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section I – CHOIX DE LA PRESTATION

(VEUILLEZ COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX ET DATER ET SIGNER EN BAS DE LA PAGE.)

(Nom)

(Prénoms)

A. PENSION DE RETRAITE NORMALE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS AYANT ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 28) (voir note 4)

1. Pension intégrale
2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite, étant entendu que vous renoncez à tous vos droits à une pension minimum.....

B. PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS ÂGÉS DE 55 ANS OU DE 58 ANS AU MOINS MAIS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 29) (voir note 4)

1. Pension de retraite anticipée intégrale
2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite anticipée

NOTE 1. Pension immédiate à taux réduit, avec pension de survivant. La pension d'enfant éventuellement payable n'est due qu'à partir du moment où le participant atteint l'âge normal de la retraite, ou de son décès si celui-ci survient avant.

C. PENSION DE RETRAITE DIFFÉRÉE : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 30) (voir notes 2 à 4)

Pension différée intégrale, assortie de prestations de survivant, payable à partir de l'âge normal de la retraite

NOTE 2. Une pension de retraite différée peut être versée à un taux réduit à partir de 55 ans ou de 58 ans, selon le cas. Indiquez à quel âge vous désirez commencer à toucher votre pension en avisant la Caisse environ un mois avant d'atteindre cet âge.

NOTE 3. Aucune forme de pension différée ne donne droit à une pension d'enfant.

NOTE 4. L'âge normal de départ à la retraite est de 65 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 2014 ou après cette date. Il est de 62 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 1990 ou après cette date (il est de 60 ans lorsque la période d'affiliation a commencé avant 1990 et n'a pas été interrompue).

D. VERSEMENT AU TITRE DE LA LIQUIDATION DES DROITS : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 31)

Versement de départ ayant pour effet d'éteindre tous autres droits à prestation

Date: _____ Signature: _____



Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Instructions concernant le versement des prestations

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SECTION II – INSTRUCTIONS DE PAIEMENT

Prêre de DACTYLOGRAPHIER OU d'écrire en LETTRES D'IMPRIMERIE – NE PAS EMPLOYER D'ABRÉVIATION

Je soussigné(e), _____, _____, donne ci-après

(Nom)

(Prénoms)

mes instructions pour le paiement de la prestation à laquelle j'ai droit, et pour laquelle j'ai opté dans la section I (voir page 2).

NOTE : Le paiement ne peut être fait qu'à un compte ouvert à votre nom. Cependant, si vous n'êtes pas titulaire d'un compte bancaire et que vous n'êtes pas en mesure d'en ouvrir un, le paiement peut vous être adressé aux bons soins d'un bureau de l'Organisation des Nations Unies. La prestation ne peut être envoyée à une adresse postale ni versée à un tiers.

A. Instructions de paiement (Toute formule non remplie intégralement sera retournée à l'expéditeur, ce qui retardera le paiement des prestations)

1. Pension mensuelle

Veuillez effectuer les paiements au compte ci-après :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(NUMÉRO ET RUE)	
(VILLE, ÉTAT OU PROVINCE, CODE POSTAL, PAYS)	

NOTE : Veuillez obtenir de votre banque et nous communiquer un document faisant apparaître les codes à utiliser pour l'acheminement des virements internationaux.

2. Somme en capital (Ne compléter qu'en cas de virement à un compte différent de celui indiqué ci-dessus)

Veuillez virer la somme due au compte ci-après :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(NUMÉRO ET RUE)	
(VILLE, ÉTAT OU PROVINCE, CODE POSTAL, PAYS)	

B. Monnaie de paiement : Somme en capital _____ Pension mensuelle _____

(Veuillez préciser la monnaie de paiement)

(Veuillez préciser la monnaie de paiement)

NOTE : Les prestations sont payables dans toute monnaie choisie par le bénéficiaire. Toutefois, sauf indication contraire, les paiements seront effectués en dollars des États-Unis. En ce qui concerne la somme en capital, si le bénéficiaire opte pour une monnaie autre que le dollar des États-Unis, c'est la banque qui effectuera la conversion, sans intervention de la Caisse.

C. Adresse postale (à remplir dans tous les cas) :

(Numéro et rue) _____ (Ville) _____

(Code postal) _____ (Pays) _____

(Courriel personnel) _____ (Numéro de téléphone (Domicile ou cellulaire)) _____

Date: _____ Signature: _____

Comment remplir les formulaires: plus de 5 ans – Art 29

Remplissez et soumettez uniquement les pages 2 et 3 du formulaire PENS E/7. Ne cochez qu'une seule case !!



CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Instructions concernant le versement des prestations

(À remplir par les participants qui comptent au moins 5 ans d'affiliation)

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section I – CHOIX DE LA PRESTATION
(VEUILLEZ COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX ET DATER ET SIGNER EN BAS DE LA PAGE.)

(Nom)	(Prénoms)

A. PENSION DE RETRAITE NORMALE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS AYANT ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 28)
(voir note 4)

- 1. Pension intégrale
- 2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite, étant entendu que vous renoncez à tous vos droits à une pension minimum.....

B. PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS ÂGÉS DE 55 ANS OU DE 58 ANS AU MOINS MAIS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 29) (voir note 4)

- 1. Pension de retraite anticipée intégrale
- 2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite anticipée

NOTE 1. Pension immédiate à taux réduit, avec pension de survivant. La pension d'enfant éventuellement payable n'est due qu'à partir du moment où le participant atteint l'âge normal de la retraite, ou de son décès si celui-ci survient avant.

C. PENSION DE RETRAITE DIFFÉRÉE : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 30) (voir notes 2 à 4)

Pension différée intégrale, assortie de prestations de survivant, payable à partir de l'âge normal de la retraite

NOTE 2. Une pension de retraite différée peut être versée à un taux réduit à partir de 55 ans ou de 58 ans, selon le cas. Indiquez à quel âge vous désirez commencer à toucher votre pension en en avisant la Caisse environ un mois avant d'atteindre cet âge.

NOTE 3. Aucune forme de pension différée ne donne droit à une pension d'enfant.

NOTE 4. L'âge normal de départ à la retraite est de 65 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 2014 ou après cette date. Il est de 62 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 1990 ou après cette date (il est de 60 ans lorsque la période d'affiliation a commencé avant 1990 et n'a pas été interrompue).

D. VERSEMENT AU TITRE DE LA LIQUIDATION DES DROITS : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 31)

Versement de départ ayant pour effet d'éteindre tous autres droits à prestation

Date: _____ Signature: _____



Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Instructions concernant le versement des prestations

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SECTION II – INSTRUCTIONS DE PAIEMENT

Prêre de DACTYLOGRAPHIER ou d'écrire en LETTRES D'IMPRIMERIE – NE PAS EMPLOYER D'ABRÉVIATION

Je soussigné(e), _____ (Nom) _____ (Prénoms), donne ci-après

mes instructions pour le paiement de la prestation à laquelle j'ai droit, et pour laquelle j'ai opté dans la section I (voir page 2).

NOTE : Le paiement ne peut être fait qu'à un compte ouvert à votre nom. Cependant, si vous n'êtes pas titulaire d'un compte bancaire et que vous n'êtes pas en mesure d'en ouvrir un, le paiement peut vous être adressé aux bons soins d'un bureau de l'Organisation des Nations Unies. La prestation ne peut être envoyée à une adresse postale ni versée à un tiers.

A. Instructions de paiement (Toute formule non remplie intégralement sera retournée à l'expéditeur, ce qui retardera le paiement des prestations)

1. Pension mensuelle

Veuillez effectuer les paiements au compte ci-après :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(NUMÉRO ET RUE)	
(VILLE, ÉTAT OU PROVINCE, CODE POSTAL, PAYS)	

NOTE : Veuillez obtenir de votre banque et nous communiquer un document faisant apparaître les codes à utiliser pour l'acheminement des virements internationaux.

2. Somme en capital (Ne compléter qu'en cas de virement à un compte différent de celui indiqué ci-dessus)

Veuillez virer la somme due au compte ci-après :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(NUMÉRO ET RUE)	
(VILLE, ÉTAT OU PROVINCE, CODE POSTAL, PAYS)	

B. Monnaie de paiement : Somme en capital _____ Pension mensuelle _____
(Veuillez préciser la monnaie de paiement)

NOTE : Les prestations sont payables dans toute monnaie choisie par le bénéficiaire. Toutefois, sauf indication contraire, les paiements seront effectués en dollars des États-Unis. En ce qui concerne la somme en capital, si le bénéficiaire opte pour une monnaie autre que le dollar des États-Unis, c'est la banque qui effectuera la conversion, sans intervention de la Caisse.

C. Adresse postale (à remplir dans tous les cas) :

(Numéro et rue) _____ (Ville)

(Code postal) _____ (Pays)

(Courriel personnel) _____ (Numéro de téléphone (Domicile ou cellulaire))

Date: _____ Signature: _____

Comment remplir les formulaires: plus de 5 ans – Art 29

Remplissez et soumettez uniquement les pages 2 et 3 du formulaire PENS E/7. Ne cochez qu'une seule case !!



CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Instructions concernant le versement des prestations

(À remplir par les participants qui comptent au moins 5 ans d'affiliation)

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section I – CHOIX DE LA PRESTATION
(VEUILLEZ COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX ET DATER ET SIGNER EN BAS DE LA PAGE.)

(Nom)	(Prénoms)

A. PENSION DE RETRAITE NORMALE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS AYANT ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 28)
(voir note 4)

- 1. Pension intégrale
- 2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite, étant entendu que vous renoncez à tous vos droits à une pension minimum.....

B. PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS ÂGÉS DE 55 ANS OU DE 58 ANS AU MOINS MAIS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 29) (voir note 4)

- 1. Pension de retraite anticipée intégrale
- 2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite anticipée

NOTE 1. Pension immédiate à taux réduit, avec pension de survivant. La pension d'enfant éventuellement payable n'est due qu'à partir du moment où le participant atteint l'âge normal de la retraite, ou de son décès si celui-ci survient avant.

C. PENSION DE RETRAITE DIFFÉRÉE : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 30) (voir notes 2 à 4)

Pension différée intégrale, assortie de prestations de survivant, payable à partir de l'âge normal de la retraite

NOTE 2. Une pension de retraite différée peut être versée à un taux réduit à partir de 55 ans ou de 58 ans, selon le cas. Indiquez à quel âge vous désirez commencer à toucher votre pension en en avisant la Caisse environ un mois avant d'atteindre cet âge.

NOTE 3. Aucune forme de pension différée ne donne droit à une pension d'enfant.

NOTE 4. L'âge normal de départ à la retraite est de 65 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 2014 ou après cette date. Il est de 62 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 1990 ou après cette date (il est de 60 ans lorsque la période d'affiliation a commencé avant 1990 et n'a pas été interrompue).

D. VERSEMENT AU TITRE DE LA LIQUIDATION DES DROITS : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 31)

Versement de départ ayant pour effet d'éteindre tous autres droits à prestation

Date: _____ Signature: _____



Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Instructions concernant le versement des prestations

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SECTION II – INSTRUCTIONS DE PAIEMENT

Prêre de DACTYLOGRAPHIER ou d'écrire en LETTRES D'IMPRIMERIE – NE PAS EMPLOYER D'ABRÉVIATION

Je soussigné(e), _____ (Nom) _____ (Prénoms), donne ci-après

mes Instructions pour le paiement de la prestation à laquelle j'ai droit, et pour laquelle j'ai opté dans la section I (voir page 2).

NOTE: Le paiement ne peut être fait qu'à un compte ouvert à votre nom. Cependant, si vous n'êtes pas titulaire d'un compte bancaire et que vous n'êtes pas en mesure d'en ouvrir un, le paiement peut vous être adressé aux bons soins d'un bureau de l'Organisation des Nations Unies. La prestation ne peut être envoyée à une adresse postale ni versée à un tiers.

A. Instructions de paiement (Toute formule non remplie intégralement sera retournée à l'expéditeur, ce qui retardera le paiement des prestations)

1. Pension mensuelle

Veuillez effectuer les paiements au compte ci-après :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(NUMÉRO ET RUE)	
(VILLE, ÉTAT OU PROVINCE, CODE POSTAL, PAYS)	

NOTE: Veuillez obtenir de votre banque et nous communiquer un document faisant apparaître les codes à utiliser pour l'acheminement des virements internationaux.

2. Somme en capital (Ne compléter qu'en cas de virement à un compte différent de celui indiqué ci-dessus)

Veuillez virer la somme due au compte ci-après :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(NUMÉRO ET RUE)	
(VILLE, ÉTAT OU PROVINCE, CODE POSTAL, PAYS)	

B. Monnaie de paiement : Somme en capital _____ (Veuillez préciser la monnaie de paiement) Pension mensuelle _____ (Veuillez préciser la monnaie de paiement)

NOTE: Les prestations sont payables dans toute monnaie choisie par le bénéficiaire. Toutefois, sauf indication contraire, les paiements seront effectués en dollars des États-Unis. En ce qui concerne la somme en capital, si le bénéficiaire opte pour une monnaie autre que le dollar des États-Unis, c'est la banque qui effectuera la conversion, sans intervention de la Caisse.

C. Adresse postale (à remplir dans tous les cas) :

_____ (Numéro et rue)	_____ (Ville)
_____ (Code postal)	_____ (Pays)
_____ (Courriel personnel)	_____ (Numéro de téléphone (Domicile ou cellulaire))

Date: _____ Signature: _____

Comment remplir les formulaires: plus de 5 ans – Art 28

Remplissez et soumettez uniquement les pages 2 et 3 du formulaire PENS E/7. Ne cochez qu'une seule case !!



CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Instructions concernant le versement des prestations

(À remplir par les participants qui comptent au moins 5 ans d'affiliation)

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section I – CHOIX DE LA PRESTATION
(VEUILLEZ COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX ET DATER ET SIGNER EN BAS DE LA PAGE.)

(Nom)	(Prénoms)

A. PENSION DE RETRAITE NORMALE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS AYANT ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 28)
(voir note 4)

1. Pension intégrale
2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite, étant entendu que vous renoncez à tous vos droits à une pension minimum.....

B. PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS ÂGÉS DE 55 ANS OU DE 58 ANS AU MOINS MAIS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 29) (voir note 4)

1. Pension de retraite anticipée intégrale
2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite anticipée

NOTE 1. Pension immédiate à taux réduit, avec pension de survivant. La pension d'enfant éventuellement payable n'est due qu'à partir du moment où le participant atteint l'âge normal de la retraite, ou de son décès si celui-ci survient avant.

C. PENSION DE RETRAITE DIFFÉRÉE : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 30) (voir notes 2 à 4)

Pension différée intégrale, assortie de prestations de survivant, payable à partir de l'âge normal de la retraite

NOTE 2. Une pension de retraite différée peut être versée à un taux réduit à partir de 55 ans ou de 58 ans, selon le cas. Indiquez à quel âge vous désirez commencer à toucher votre pension en en avisant la Caisse environ un mois avant d'atteindre cet âge.

NOTE 3. Aucune forme de pension différée ne donne droit à une pension d'enfant.

NOTE 4. L'âge normal de départ à la retraite est de 65 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 2014 ou après cette date. Il est de 62 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 1990 ou après cette date (il est de 60 ans lorsque la période d'affiliation a commencé avant 1990 et n'a pas été interrompue).

D. VERSEMENT AU TITRE DE LA LIQUIDATION DES DROITS : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 31)

Versement de départ ayant pour effet d'éteindre tous autres droits à prestation

Date: _____ Signature: _____



Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Instructions concernant le versement des prestations

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SECTION II – INSTRUCTIONS DE PAIEMENT

Prêre de DACTYLOGRAPHIER ou d'écrire en LETTRES D'IMPRIMERIE – NE PAS EMPLOYER D'ABRÉVIATION

Je soussigné(e), _____ (Nom) _____ (Prénoms), donne ci-après

mes instructions pour le paiement de la prestation à laquelle j'ai droit, et pour laquelle j'ai opté dans la section I (voir page 2).

NOTE : Le paiement ne peut être fait qu'à un compte ouvert à votre nom. Cependant, si vous n'êtes pas titulaire d'un compte bancaire et que vous n'êtes pas en mesure d'en ouvrir un, le paiement peut vous être adressé aux bons soins d'un bureau de l'Organisation des Nations Unies. La prestation ne peut être envoyée à une adresse postale ni versée à un tiers.

A. Instructions de paiement (Toute formule non remplie intégralement sera retournée à l'expéditeur, ce qui retardera le paiement des prestations)

1. Pension mensuelle

Veuillez effectuer les paiements au compte ci-après :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(NUMÉRO ET RUE)	
(VILLE, ÉTAT OU PROVINCE, CODE POSTAL, PAYS)	

NOTE : Veuillez obtenir de votre banque et nous communiquer un document faisant apparaître les codes à utiliser pour l'acheminement des virements internationaux.

2. Somme en capital (Ne compléter qu'en cas de virement à un compte différent de celui indiqué ci-dessus)

Veuillez virer la somme due au compte ci-après :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(NUMÉRO ET RUE)	
(VILLE, ÉTAT OU PROVINCE, CODE POSTAL, PAYS)	

B. Monnaie de paiement : Somme en capital _____ Pension mensuelle _____
(Veuillez préciser la monnaie de paiement)

NOTE : Les prestations sont payables dans toute monnaie choisie par le bénéficiaire. Toutefois, sauf indication contraire, les paiements seront effectués en dollars des États-Unis. En ce qui concerne la somme en capital, si le bénéficiaire opte pour une monnaie autre que le dollar des États-Unis, c'est la banque qui effectuera la conversion, sans intervention de la Caisse.

C. Adresse postale (à remplir dans tous les cas) :

(Numéro et rue) _____ (Ville) _____

(Code postal) _____ (Pays) _____

(Courriel personnel) _____ (Numéro de téléphone (Domicile ou cellulaire)) _____

Date: _____ Signature: _____



Comment remplir les formulaires: plus de 5 ans – Art 28

Remplissez et soumettez uniquement les pages 2 et 3 du formulaire PENS E/7. Ne cochez qu'une seule case !!



CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Instructions concernant le versement des prestations

(À remplir par les participants qui comptent au moins 5 ans d'affiliation)

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section I – CHOIX DE LA PRESTATION
(VEUILLEZ COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX ET DATER ET SIGNER EN BAS DE LA PAGE.)

(Nom)	(Prénoms)

A. PENSION DE RETRAITE NORMALE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS AYANT ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 28)
(voir note 4)

1. Pension intégrale
2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite, étant entendu que vous renoncez à tous vos droits à une pension minimum.....

B. PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS ÂGÉS DE 55 ANS OU DE 58 ANS AU MOINS MAIS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 29) (voir note 4)

1. Pension de retraite anticipée intégrale
2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite anticipée

NOTE 1. Pension immédiate à taux réduit, avec pension de survivant. La pension d'enfant éventuellement payable n'est due qu'à partir du moment où le participant atteint l'âge normal de la retraite, ou de son décès si celui-ci survient avant.

C. PENSION DE RETRAITE DIFFÉRÉE : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 30) (voir notes 2 à 4)

Pension différée intégrale, assortie de prestations de survivant, payable à partir de l'âge normal de la retraite

NOTE 2. Une pension de retraite différée peut être versée à un taux réduit à partir de 55 ans ou de 58 ans, selon le cas. Indiquez à quel âge vous désirez commencer à toucher votre pension en en avisant la Caisse environ un mois avant d'atteindre cet âge.

NOTE 3. Aucune forme de pension différée ne donne droit à une pension d'enfant.

NOTE 4. L'âge normal de départ à la retraite est de 65 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 2014 ou après cette date. Il est de 62 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 1990 ou après cette date (il est de 60 ans lorsque la période d'affiliation a commencé avant 1990 et n'a pas été interrompue).

D. VERSEMENT AU TITRE DE LA LIQUIDATION DES DROITS : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 31)

Versement de départ ayant pour effet d'éteindre tous autres droits à prestation

Date: _____ Signature: _____



Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Instructions concernant le versement des prestations

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SECTION II – INSTRUCTIONS DE PAIEMENT

Prêre de DACTYLOGRAPHIER ou d'écrire en LETTRES D'IMPRIMERIE – NE PAS EMPLOYER D'ABRÉVIATION

Je soussigné(e), _____ (Nom) _____ (Prénoms), donne ci-après

mes Instructions pour le paiement de la prestation à laquelle j'ai droit, et pour laquelle j'ai opté dans la section I (voir page 2).

NOTE: Le paiement ne peut être fait qu'à un compte ouvert à votre nom. Cependant, si vous n'êtes pas titulaire d'un compte bancaire et que vous n'êtes pas en mesure d'en ouvrir un, le paiement peut vous être adressé aux bons soins d'un bureau de l'Organisation des Nations Unies. La prestation ne peut être envoyée à une adresse postale ni versée à un tiers.

A. Instructions de paiement (Toute formule non remplie intégralement sera retournée à l'expéditeur, ce qui retardera le paiement des prestations)

1. Pension mensuelle

Veuillez effectuer les paiements au compte ci-après :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(NUMÉRO ET RUE)	
(VILLE, ÉTAT OU PROVINCE, CODE POSTAL, PAYS)	

NOTE: Veuillez obtenir de votre banque et nous communiquer un document faisant apparaître les codes à utiliser pour l'acheminement des virements internationaux.

2. Somme en capital (Ne compléter qu'en cas de virement à un compte différent de celui indiqué ci-dessus)

Veuillez virer la somme due au compte ci-après :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(NUMÉRO ET RUE)	
(VILLE, ÉTAT OU PROVINCE, CODE POSTAL, PAYS)	

B. Monnaie de paiement : Somme en capital _____ (Veuillez préciser la monnaie de paiement) Pension mensuelle _____ (Veuillez préciser la monnaie de paiement)

NOTE: Les prestations sont payables dans toute monnaie choisie par le bénéficiaire. Toutefois, sauf indication contraire, les paiements seront effectués en dollars des États-Unis. En ce qui concerne la somme en capital, si le bénéficiaire opte pour une monnaie autre que le dollar des États-Unis, c'est la banque qui effectuera la conversion, sans intervention de la Caisse.

C. Adresse postale (à remplir dans tous les cas) :

_____ (Numéro et rue)	_____ (Ville)
_____ (Code postal)	_____ (Pays)
_____ (Courriel personnel)	_____ (Numéro de téléphone (Domicile ou cellulaire))

Date: _____ Signature: _____



Comment remplir les formulaires: plus de 5 ans – Art 30

Remplissez et soumettez uniquement les pages 1 et 2 du formulaire PENS E/7. Ne cochez qu'une seule case !!



CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Instructions concernant le versement des prestations

(À remplir par les participants qui comptent au moins 5 ans d'affiliation)

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

En tant que participant à la Caisse des pensions, vous aurez droit, à votre cessation de service, à l'une des prestations indiquées page 2.

Les directives qui suivent ont pour objet de vous aider à établir la formule; lisez-les avant de la remplir: les rubriques de la formule ne vous concernent pas toutes nécessairement.

Si vous estimez pouvoir prétendre à une pension d'invalidité, ne remplissez pas la formule mais reportez-vous à l'article 33 et les dispositions pertinentes H du Règlement administratif.

1. Si vous désirez demander l'ajournement d'un versement ou de l'option entre les prestations (en vertu des dispositions de l'article 32 des Statuts), il vous suffit d'indiquer votre adresse postale et de signer la déclaration ci-après. Veuillez prendre note de l'importante disposition de l'article 32 qui est applicable si, ayant différé l'exercice d'un droit d'option, vous n'avez pas opté avant l'expiration d'un délai de 36 mois. Il est signalé que, conformément à l'article 44, la Caisse n'est pas tenue de verser des intérêts sur une prestation due mais non versée.

2. Si vous désirez donner dès à présent des instructions concernant le paiement, remplissez la formule comme il est indiqué ci-après:

a) Vous devez remplir les sections I et II et apposer votre signature sur les pages 2 et 3;

b) Si vous comptez moins de 5 ans d'affiliation, vous NE devez PAS remplir cette formule, mais consulter le Secrétaire de votre Comité des pensions.

(Veuillez lire attentivement les notes, qui sont conçues pour vous aider à déterminer les prestations auxquelles vous pouvez prétendre.)

3. Une fois remplie, la formule doit être renvoyée au Secrétaire de votre Comité des pensions.

4. Veuillez noter ce qui suit:

a) Un participant n'est réputé avoir atteint l'âge de 55, de 58, de 60, de 62 ou de 65 ans que si sa période d'affiliation comprend le jour de son cinquante-cinquième, de son cinquante-huitième, de son soixantième, de son soixante-deuxième ou de son soixante-cinquième anniversaire, respectivement.

b) Le droit à une prestation ne s'ouvre qu'après le dernier jour de la période d'affiliation;

c) Aucune prestation ne peut être versée avant que les pièces requises aient été reçues et traitées et le paiement ordonné par l'Administrateur de la Caisse;

d) Les pensions de retraite mensuelles pourront être ajustées en fonction de l'évolution du coût de la vie.

5. Les articles 34, 35, 35 bis, 36 et 37 des Statuts prévoient le versement automatique de certaines prestations aux veuves, veufs, conjoints divorcés survivants, enfants et personnes indirectement à charge qui remplissent les conditions requises.

6. Si la pension à laquelle vous avez droit est inférieure à 1000 dollars par an, elle peut éventuellement être intégralement convertie en une somme en capital.

7. Votre dossier doit contenir une formule de « Désignation de bénéficiaires d'un versement résiduel ». Toute modification que vous désirez apporter à cette désignation devra être indiquée sur une formule PENS.A/2.

8. En ce qui concerne la perte des droits aux prestations, veuillez-vous reporter à l'article 46 des Statuts.

NOTE : Ne remplissez la partie ci-dessous QUE si vous demandez l'ajournement d'un versement ou de l'option entre les prestations en vertu des dispositions de l'article 32 des Statuts. Il est rappelé que votre compte ne porte intérêt que jusqu'à la date de cessation de service. Si vous demandez l'ajournement, veuillez renvoyer cette page au Secrétaire de votre Comité des pensions et CONSERVER les pages 2 et 3, que vous utiliserez pour nous notifier votre décision définitive

Je soussigné(e), _____ demande que le versement de la prestation ou l'exercice de
(Nom en lettres d'imprimerie)

l'option qui m'est ouverte soit différé pendant dans un délai de 36 mois, à compter de la date de ma cessation de service, conformément aux dispositions de l'article 32 des Statuts.

À l'avenir, mon adresse postale sera la suivante :

_____ (Numéro et rue)	_____ (Ville)
_____ (Code postal)	_____ (Pays)
_____ (Courriel personnel)	_____ (Numéro de téléphone (Domicile ou cellulaire))
Date: _____	Signature: _____



CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Instructions concernant le versement des prestations

(À remplir par les participants qui comptent au moins 5 ans d'affiliation)

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section I – CHOIX DE LA PRESTATION (VEUILLEZ COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX ET DATER ET SIGNER EN BAS DE LA PAGE.)

_____ (Nom) _____ (Prénoms)

A. PENSION DE RETRAITE NORMALE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS AYANT ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 28) (voir note 4)

- 1. Pension intégrale
- 2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite, étant entendu que vous renoncez à tous vos droits à une pension minimum.....

B. PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS ÂGÉS DE 55 ANS OU DE 58 ANS AU MOINS MAIS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 29) (voir note 4)

- 1. Pension de retraite anticipée intégrale
- 2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite anticipée

NOTE 1. Pension immédiate à taux réduit, avec pension de survivant. La pension d'enfant éventuellement payable n'est due qu'à partir du moment où le participant atteint l'âge normal de la retraite, ou de son décès si celui-ci survient avant.

C. PENSION DE RETRAITE DIFFÉRÉE : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 30) (voir notes 2 à 4)

Pension différée intégrale, assortie de prestations de survivant, payable à partir de l'âge normal de la retraite

NOTE 2. Une pension de retraite différée peut être versée à un taux réduit à partir de 55 ans ou de 58 ans, selon le cas. Indiquez à quel âge vous désirez commencer à toucher votre pension en avisant la Caisse environ un mois avant d'atteindre cet âge.

NOTE 3. Aucune forme de pension différée ne donne droit à une pension d'enfant.

NOTE 4. L'âge normal de départ à la retraite est de 65 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 2014 ou après cette date. Il est de 62 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 1990 ou après cette date (il est de 60 ans lorsque la période d'affiliation a commencé avant 1990 et n'a pas été interrompue).

D. VERSEMENT AU TITRE DE LA LIQUIDATION DES DROITS : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 31)

Versement de départ ayant pour effet d'éteindre tous autres droits à prestation

Date: _____ Signature: _____



Comment remplir les formulaires: Ajournement de versement – Art 32

Remplissez et soumettez uniquement les pages 1 du formulaire PENS E/6 ou E/7 !!



CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

E6 – moins de 5 ans de prestations

(Pour les participants qui comptent moins de 5 ans d'affiliation)

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- En tant que participant à la Caisse des pensions comptant moins de 5 ans d'affiliation, vous aurez droit à votre cessation de service, à un versement de départ au titre de la liquidation de vos droits, en vertu de l'article 31 b) i) des Statuts.
- Si vous pensez avoir droit à une prestation de type différent, ne remplissez pas la présente formule, mais consultez à ce sujet le Secrétaire de votre comité des pensions. En particulier, si vous estimez pouvoir prétendre à une pension d'invalidité, reportez-vous à la disposition H.6 du Règlement administratif.
- Si vous désirez demander l'ajournement du versement pendant un délai de 36 mois, en vertu des dispositions de l'article 32 des Statuts, veuillez indiquer votre adresse postale et signer la déclaration ci-après.
- Si vous désirez recevoir dès que possible le versement auquel vous avez droit, veuillez remplir uniquement la page 2 de la présente formule et la renvoyer immédiatement au Secrétaire de votre comité des pensions.
- En ce qui concerne la perte des droits aux prestations, veuillez-vous reporter à l'article 46 des Statuts.

NOTE: Ne remplissez la partie ci-après QUE si vous demandez l'ajournement du versement en vertu des dispositions de l'article 32 des Statuts. Veuillez noter que votre compte ne porte intérêt que jusqu'à la date de votre cessation de service. Si vous demandez l'ajournement, veuillez renvoyer la présente page au Secrétaire de votre comité des pensions et CONSERVER la page 2, que vous utiliserez pour nous notifier votre décision définitive.

Je soussigné(e), _____ demande que le versement de ma prestation
(Nom en lettres d'imprimerie)
soit différé pour une durée pouvant atteindre 36 mois, conformément aux dispositions de l'article 32 des Statuts.

Mon adresse postale sera à l'avenir la suivante :

_____ (Numéro et rue)	_____ (Ville)
_____ (Code postal)	_____ (Pays)
_____ (Courriel personnel)	_____ (Numéro de téléphone (Domicile ou cellulaire))
Date : _____	Signature : _____



CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES
Instructions concernant le versement des prestations

E7 – plus de 5 ans d'affiliation)

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

En tant que participant à la Caisse des pensions, vous aurez droit, à votre cessation de service, à l'une des prestations indiquées page 2. Les directives qui suivent ont pour objet de vous aider à établir la formule; lisez-les avant de la remplir : les rubriques de la formule ne vous concernent pas toutes nécessairement.

Si vous estimez pouvoir prétendre à une pension d'invalidité, ne remplissez pas la formule mais reportez-vous à l'article 33 et les dispositions pertinentes H du Règlement administratif.

- Si vous désirez demander l'ajournement d'un versement ou de l'option entre les prestations (en vertu des dispositions de l'article 32 des Statuts), il vous suffit d'indiquer votre adresse postale et de signer la déclaration ci-après. Veuillez prendre note de l'importante disposition de l'article 32 qui est applicable si, ayant différé l'exercice d'un droit d'option, vous n'avez pas opté avant l'expiration d'un délai de 36 mois. Il est signalé que, conformément à l'article 44, la Caisse n'est pas tenue de verser des intérêts sur une prestation due mais non versée.
- Si vous désirez donner des présentes instructions concernant le paiement, remplissez la formule comme il est indiqué ci-après :
 - Vous devez remplir les sections I et II et apposer votre signature sur les pages 2 et 3;
 - Si vous comptez moins de 5 ans d'affiliation, vous NE devez PAS remplir cette formule, mais consulter le Secrétaire de votre Comité des pensions.
(Veuillez lire attentivement les notes, qui sont conçues pour vous aider à déterminer les prestations auxquelles vous pouvez prétendre.)
- Une fois remplie, la formule doit être renvoyée au Secrétaire de votre Comité des pensions.
- Veuillez noter ce qui suit :
 - Un participant n'est réputé avoir atteint l'âge de 55, de 58, de 60, de 62 ou de 65 ans que si sa période d'affiliation comprend le jour de son cinquante-cinquième, de son cinquante-huitième, de son soixantième, de son soixante-deuxième ou de son soixante-cinquième anniversaire, respectivement;
 - Le droit à une prestation ne s'ouvre qu'après le dernier jour de la période d'affiliation;
 - Aucune prestation ne peut être versée avant que les pièces requises aient été reçues et traitées et le paiement ordonné par l'Administrateur de la Caisse;
 - Les pensions de retraite mensuelles pourront être ajustées en fonction de l'évolution du coût de la vie.
- Les articles 34, 35, 35 bis, 36 et 37 des Statuts prévoient le versement automatique de certaines prestations aux veuves, veufs, conjoints divorcés survivants, enfants et personnes indirectement à charge qui remplissent les conditions requises.
- Si la pension à laquelle vous avez droit est inférieure à 1000 dollars par an, elle peut éventuellement être intégralement convertie en une somme en capital.
- Votre dossier doit contenir une formule de « Désignation de bénéficiaires d'un versement résiduel ». Toute modification que vous désirez apporter à cette désignation devra être indiquée sur une formule PENS.A/2.
- En ce qui concerne la perte des droits aux prestations, veuillez-vous reporter à l'article 46 des Statuts.

NOTE: Ne remplissez la partie ci-dessous QUE si vous demandez l'ajournement d'un versement ou de l'option entre les prestations en vertu des dispositions de l'article 32 des Statuts. Il est rappelé que votre compte ne porte intérêt que jusqu'à la date de cessation de service. Si vous demandez l'ajournement, veuillez renvoyer cette page au Secrétaire de votre Comité des pensions et CONSERVER les pages 2 et 3, que vous utiliserez pour nous notifier votre décision définitive.

Je soussigné(e), _____ demande que le versement de la prestation ou l'exercice de
(Nom en lettres d'imprimerie)
l'option qui m'est ouverte soit différé pendant dans un délai de 36 mois, à compter de la date de ma cessation de service, conformément aux dispositions de l'article 32 des Statuts.

À l'avenir, mon adresse postale sera la suivante :

_____ (Numéro et rue)	_____ (Ville)
_____ (Code postal)	_____ (Pays)
_____ (Courriel personnel)	_____ (Numéro de téléphone (Domicile ou cellulaire))
Date : _____	Signature : _____



**Comment soumettre les documents et
suivre son dossier de séparation**

Envoi de vos documents de cessation de service



Bienvenue

18/09/2025

Boîte de réception

Menu

[Page d'accueil](#)

[Versements](#)

[Documents](#)

[Afficher les documents existants](#)

[Demande de document ad hoc](#)

[Formulaires en ligne](#)

[Pièces justificatives](#)

[Demande de validation \(article 23\)](#)

[Données personnelles](#)

[Dependents](#)

[Demande de restitution \(article 24\)](#)

[Demande de transfert entrant \(Article 13\)](#)

[Financement](#)

[Envoi électronique de documents](#)

[Aide](#)

Telecharger document

Boîte d'envoi

Vous pouvez désormais transmettre les formulaires officiels de la Caisse et les documents justificatifs à la Caisse par voie électronique en téléchargeant les documents à l'intérieur de cet onglet MSS. Dans ce cas, vous n'avez pas besoin d'envoyer les documents originaux, sauf instructions contraires de la Caisse.

Clause de non-responsabilité:

L'utilisation de la fonctionnalité de mise en ligne de documents sur MSS est soumise à l'acceptation de la politique de confidentialité de la Caisse des pensions et des conditions d'utilisation de l'Espace Client MSS. L'utilisation de la fonctionnalité de mise en ligne de documents sur MSS signifie accepter les conditions générales indiquées à cet égard.

Remarque importante: Cette fonction ne permet pas de poser des questions sur les pensions. Toutes les demandes doivent être soumises par le biais des canaux établis, comme indiqué sur le site Web de la Caisse <https://www.unjspf.org/fr/contact-us/>.

Directives pour la transmission de documents via l'Espace client MSS:

Veillez lire attentivement les instructions suivantes afin d'utiliser avec succès cette nouvelle fonction de téléchargement de documents via l'Espace client MSS.

- Tous les formulaires officiels de la Caisse devront être téléchargés, imprimés, datés et signés (manuscrit) avant d'être transformés dans un format permettant leur téléchargement. La Caisse n'accepte pas les formulaires comportant des signatures électroniques.
- Toutes les informations que vous fournissez doivent être exactes et complètes.
- Notez qu'il n'y a pas d'authentification à deux facteurs dans le cadre de ce processus.
- En soumettant les formulaires de la Caisse par voie électronique via l'espace client MSS, vous confirmez que la signature apposée sur le formulaire est votre signature originale.
- Tout formulaire officiel de la Caisse qui comporte une exigence d'authentification de votre signature par un fonctionnaire des Nations Unies ou du gouvernement, ou par un notaire, doit être rempli selon les instructions. Veuillez consulter le site web de la Caisse pour obtenir des conseils sur l'authentification de la signature: <https://www.unjspf.org/fr/for-clients-fr/authentification-des-signatures-et-des-documents/>.
- Avant de pouvoir télécharger vos documents, vous devez créer un fichier JPEG, JPG ou PDF du document dûment complété, que vous devez ensuite sauvegarder sur votre ordinateur ou votre appareil afin de pouvoir télécharger le document vers MSS via cette fonctionnalité.
- Tous les documents doivent être téléchargés au format JPEG, JPG ou PDF; aucun autre type de fichier n'est accepté..
- Les documents doivent être téléchargés un par un en tant que fichiers individuels (n'incluez PAS plusieurs documents dans le même fichier PDF, JPG ou JPEG).
- Vous pouvez télécharger un maximum de cinq (5) documents en une seule soumission électronique. Si vous souhaitez soumettre plus de 5 documents, vous devez créer une nouvelle soumission.
- La meilleure façon de télécharger les documents est d'utiliser les versions actuelles des navigateurs Google Chrome, Mozilla Firefox, Internet Explorer (IE) et Microsoft Edge. Nous ne recommandons PAS l'utilisation du navigateur Apple Safari (pour les systèmes MAC), car il peut entraîner des problèmes de téléchargement et des échecs.
- Veuillez suivre les étapes expliquées dans ce paragraphe pour garantir le succès du téléchargement et de la soumission des documents.

À l'intérieur de votre [portail Espace client \(MSS\)](#), sous l'onglet « **Envoi électronique de documents** », vous pouvez envoyer vos documents de cessation de service

1

2

Envoi de vos documents de cessation de service



Dernière connexion le 18/09/2025 | Compte | Se deconnect

Bienvenue PHILIPPE MARC GAY 18/09/2025

Suivre les étapes suivantes

Menu

[Page d'accueil](#)

Versements

Documents

[Afficher les documents existants](#)

[Demande de document ad hoc](#)

Formulaires en ligne

Pièces justificatives

[Demande de validation \(article 23\)](#)

Données personnelles

[Dependents](#)

[Demande de restitution \(article 24\)](#)

[Demande de transfert entrant \(Article 13\)](#)

Estimation

[Envoi électronique de documents](#)

[Aide](#)

Telecharger document

Sujet:

Fichiers

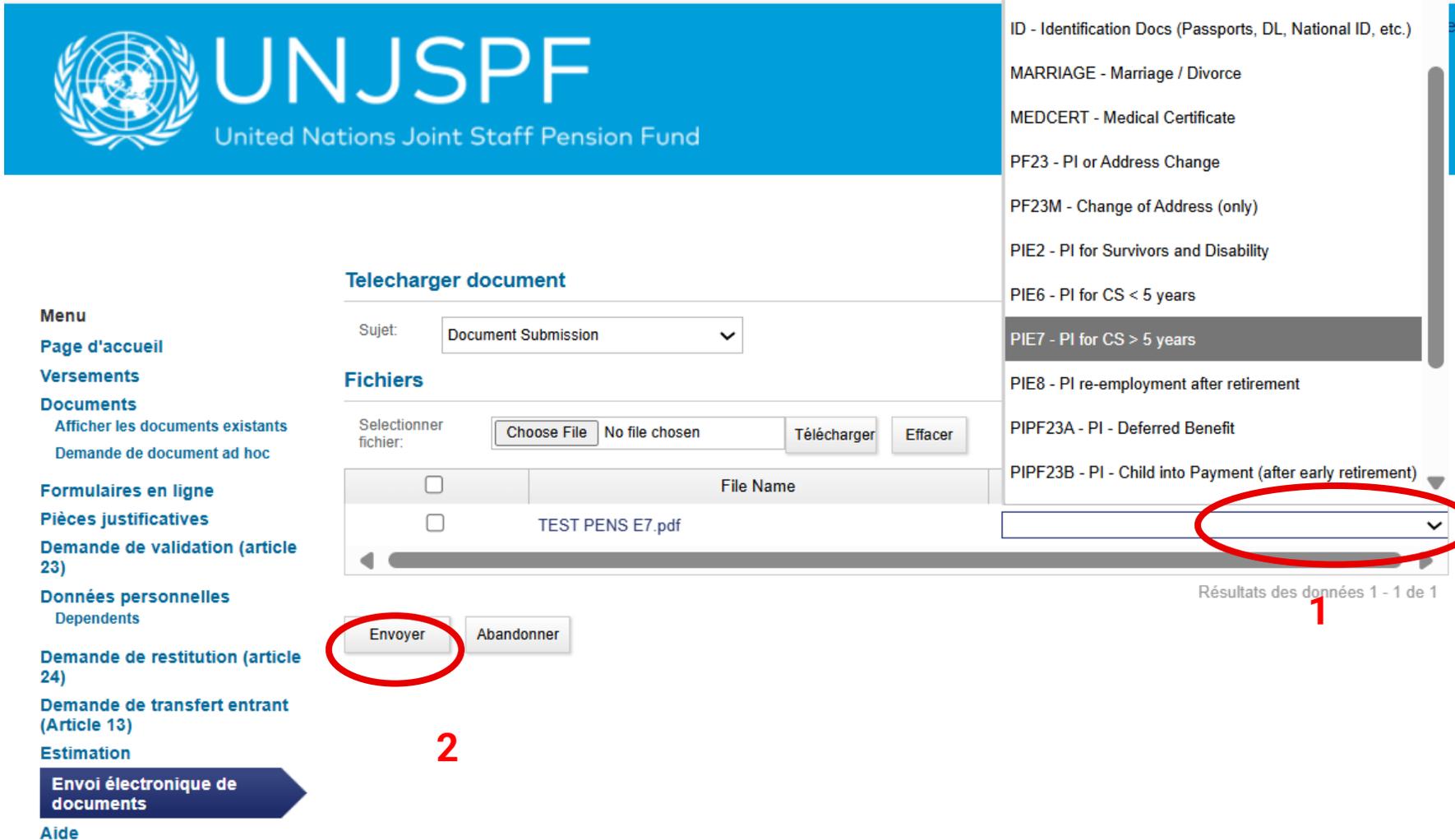
Selectionner fichier:

No file chosen

1

2

Envoi de vos documents de cessation de service



UNJSPF
United Nations Joint Staff Pension Fund

Menu
Page d'accueil
Versements
Documents
Afficher les documents existants
Demande de document ad hoc
Formulaires en ligne
Pièces justificatives
Demande de validation (article 23)
Données personnelles
Dependants
Demande de restitution (article 24)
Demande de transfert entrant (Article 13)
Estimation
Envoi électronique de documents
Aide

Telecharger document

Sujet: Document Submission

Fichiers

Selectionner fichier: Choose File No file chosen Télécharger Effacer

<input type="checkbox"/>	File Name
<input type="checkbox"/>	TEST PENS E7.pdf

Envoyer Abandonner

Résultats des données 1 - 1 de 1

Sélectionnez ici le type de document et Envoyer

Suivi de la réception de vos documents de cessation de service par la Caisse

À l'intérieur de votre [portail Espace client \(MSS\)](#), sous l'onglet **PIECES JUSTIFICATIVES**, vous pouvez suivre la réception par la Caisse des trois principaux documents de cessation de service requis pour votre cas par la Caisse (PF4/SEP, SEPPA et PI)

Menu

[Page d'accueil](#)

[Versements](#)

[Documents](#)

[Formulaires en ligne](#)

[Pièces justificatives](#)

[Données personnelles](#)

[Dependents](#)

[Demande de validation \(article 23\)](#)

[Demande de restitution \(article 24\)](#)

[Demande de transfert entrant \(Article 13\)](#)

[Estimation](#)

[Envoi électronique de documents](#)

[Aide](#)

Suivi de pièces justificatives

 Historique  Exporter

Nom du Document	Date de réception	Date d'acceptation	Date de rejet	Raison du rejet	Année CE
-----------------	-------------------	--------------------	---------------	-----------------	----------

Lorsque cette page apparaît vide, cela signifie qu'aucun document de cessation de service n'a encore été reçu par la Caisse, et qu'aucune information n'est donc encore disponible sur cette page. Cette page sera remplie une fois qu'au moins un des documents clés de cessation de service requis aura été reçu par la Caisse.

Suivi de la réception par la Caisse de vos documents de cessation de service dans votre compte MSS

Comment lire l'onglet « Pièces justificatives » :

Menu

- Page d'accueil
- Versements
- Documents
- Formulaires en ligne
- Pièces justificatives**
- Données personnelles
- Dependents
- Demande de validation (article 23)
- Demande de restitution (article 24)
- Demande de transfert entrant (Article 13)
- Estimation
- Envoi électronique de documents
- Aide

Suivi de pièces justificatives

Historique Exporter

Nom du Document	Date de réception	Date d'acceptation	Date de rejet	Raison du rejet	Année CE
Separation - PI - Payment Instruction	16/10/2024				
Separation - PF4 or E4 - Separation Notification	03/12/2024				
Separation - SEPPA - Personnel Action	16/10/2024				

La Caisse a reçu un ou plusieurs des trois documents clés requis pour la cessation d'emploi.

Historique Exporter

Nom du Document	Date de réception	Date d'acceptation	Date de rejet	Raison du rejet	Année CE
Separation - PI - Payment Instruction	16/10/2024	16/10/2024			
Separation - PF4 or E4 - Separation Notification	03/12/2024	03/12/2024			
Separation - SEPPA - Personnel Action	16/10/2024	16/10/2024			

Une fois que la Caisse a examiné les documents et confirmé qu'ils sont acceptables, la « Date d'acceptation » est également inscrite pour chaque document approuvé.

CONCLUSION: Matériels et outils

Pages clés de la CCPPNU à consulter sur <https://www.unjspf.org/fr/> :

1. [En voie de séparation ou de retraite](https://www.unjspf.org/fr/pour-les-clients/separating-or-retiring-fr/) – tous les sujets sur la séparation/retraite : <https://www.unjspf.org/fr/pour-les-clients/separating-or-retiring-fr/>
2. [Options de prestation de la CCPPNU](https://www.unjspf.org/fr/for-clients-fr/options-de-prestations/) – explication de toutes les prestations principales, y compris les tableaux comparatifs: <https://www.unjspf.org/fr/for-clients-fr/options-de-prestations/>
3. [Aperçu du processus de cessation de service](#) – informations pratiques sur le processus de séparation
4. [Informations générales sur la cessation de service](#) – téléchargez aussi le “[Flyer: Separation Checklist](#)”,
5. [Comment soumettre des documents à la CCPPNU](#) – explication des différentes façons dont les membres de la Caisse peuvent soumettre des documents à la Caisse : [Soumettre des documents à la Caisse](#).

CONCLUSION: Matériels et outils

Prendre sa retraite ou se séparer : Visionnez la vidéo



Contacter la CCPPNU

Contactez la CCPPNU

En utilisant les coordonnées fournies sur la page [Contactez-nous](#) de la Caisse.

Utilisez toujours les canaux de contact officiels, pour vous assurer que vos demandes sont dûment reçues, reconnues, suivies, acheminées en interne pour examen et que vous recevez une réponse en temps opportun.

Contactez-nous



En ligne

Téléphone

En personne

Soumettre des documents



CCPPNU

Caisse commune des
pensions du personnel
des Nations Unies

Q&R